Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Épreuve E5 - Gestion et protection de la nature

Session 2014 • Code sujet : **2014-BTS143-RPL-ME-RE** • Durée : **3 heures 30**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Projet de réserve naturelle nationale dans la vallée de la Sioule (4 questions) **Page 3**

2. Restauration des ripisylves et communication auprès des communes (2 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2014/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Projet de réserve naturelle nationale dans la vallée de la Sioule

Le projet de réserve naturelle nationale concerne un linéaire d'environ 20 km dans la vallée de la Sioule et un territoire de 17 communes des Combrailles. Les documents présentent ses enjeux écologiques et socio-économiques, les positions des acteurs, les tensions du projet et les pistes de dialogue territorial.

Question 1. Dégager les enjeux du territoire qui justifient la création d'une réserve naturelle nationale et argumenter.

La vallée possède une forte valeur écologique : 35 habitats sont recensés, dont 16 d'intérêt communautaire et 2 prioritaires. Elle accueille des espèces patrimoniales, des rapaces remarquables et constitue un corridor pour la loutre, le castor et les odonates, ainsi qu'un axe de migration. Les protections existantes, dont Natura 2000, peuvent être insuffisantes face à certaines menaces nécessitant un encadrement plus strict. Les barrages modifient les écoulements ; les activités motorisées dérangent la faune et des pollutions affectent le territoire. La réserve pourrait renforcer la conservation, tout en tenant compte des activités économiques, des loisirs et de l'attachement des habitants à leur vallée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La RNN se justifie par la richesse écologique de la vallée, son rôle de corridor et la nécessité de mieux encadrer certaines pressions, sans ignorer les usages locaux.

Question 2. Identifier les groupes d'acteurs selon leur position face au projet, caractériser et analyser le positionnement de chaque groupe, puis repérer et caractériser, pour chaque groupe, deux acteurs de statut juridique différent.

Favorables ou porteurs du projet : ils voient dans la réserve un outil de protection et un atout territorial. Le SMAD des Combrailles, syndicat mixte public, se déclare favorable ; la LPO, association privée, participe aux travaux naturalistes. **Opposés :** ils redoutent des restrictions des droits et des usages et dénoncent un projet imposé. ADIHAPRUS est une association privée ; plusieurs communes, personnes morales publiques, ont délibéré contre le projet. **Réservés ou conditionnels :** ils demandent des règles précises et le maintien des activités compatibles. Des maires, représentants de collectivités publiques, expriment ces réserves ; les propriétaires et usagers, personnes privées, s'inquiètent des contraintes possibles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les acteurs se répartissent entre porteurs du projet, opposants et réservés, ces derniers demandant des garanties concrètes sur le périmètre, les règles et les usages.

Question 3. Le projet étant aujourd'hui suspendu, dégager le ou les dysfonctionnements qui ont pu conduire à cette situation.

La concertation est intervenue trop tard : élus locaux, habitants, propriétaires et usagers ont estimé ne pas avoir été associés dès l'origine. L'information est restée imprécise sur le périmètre, les interdictions et les effets économiques ; la confusion entre RNN, réserve biologique intégrale et Natura 2000 a renforcé la méfiance. Les réunions ont parfois pris la forme d'un affrontement plutôt que d'une recherche de compromis. Les craintes

concernant les droits de propriété, les activités et le développement local n'ont pas reçu de réponses assez concrètes. Enfin, les pollutions signalées ont nourri les critiques sur les priorités du projet. L'opposition s'est renforcée et a contribué à sa suspension.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concertation tardive, informations imprécises, inquiétudes non apaisées et dialogue conflictuel ont renforcé l'opposition et contribué à la suspension.

Question 4. Proposer une démarche de dialogue territorial qui aurait permis au projet de réserve naturelle nationale d'aboutir.

1. Mettre en place dès le début une concertation représentative réunissant communes, habitants, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations et services de l'État, avec une animation impartiale.
2. Partager un diagnostic écologique et socio-économique, expliquer les différents outils de protection et rendre accessibles les cartes et les enjeux.
3. Organiser des ateliers pour discuter du périmètre, des activités et des règles, examiner les propositions et répondre aux inquiétudes, notamment sur les pollutions.
4. Rédiger un projet de règlement avec les acteurs, préciser les engagements de gestion et de suivi, puis le présenter localement avant les consultations réglementaires et l'enquête publique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une démarche précoce, transparente et représentative, avec diagnostic partagé et règles coconstruites, aurait pu établir la confiance et rendre le projet acceptable.

2. Restauration des ripisylves et communication auprès des communes

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles est compétent pour la gestion et la maîtrise d'ouvrage sur la Sioule. Dans un programme de restauration des berges, il prévoit un volet de restauration des ripisylves et souhaite le présenter aux conseils municipaux des communes adhérentes.

Question 5. Détailler les étapes de mise en œuvre du volet « restauration de ripisylves » et préciser sa faisabilité réglementaire.

Conduire le projet par étapes :

1. Diagnostiquer les berges, les habitats, les pressions, les usages et le foncier, puis prioriser les secteurs.
2. Définir les travaux avec propriétaires, communes et usagers : favoriser la régénération naturelle, planter si nécessaire des essences locales, gérer sélectivement les invasives et protéger les jeunes plants.
3. Planifier les interventions hors périodes sensibles, limiter les engins, puis suivre la reprise de la végétation et l'état des berges.

La maîtrise d'ouvrage du syndicat permet d'envisager l'opération, sous réserve de maîtriser le foncier ou d'obtenir les accords nécessaires. Selon la nature et l'ampleur des travaux, vérifier auprès des services de l'État les procédures « loi sur l'eau », une éventuelle déclaration d'intérêt général, l'évaluation Natura 2000 et les règles relatives aux espèces protégées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Projet réalisable après diagnostic, accords fonciers et vérification des procédures réglementaires adaptées aux travaux.

Question 6. Présenter et justifier une stratégie de communication adaptée aux conseils municipaux des communes adhérentes, puis formuler les axes prioritaires du contenu de cette communication.

Transmettre aux conseils municipaux une note courte, illustrée d'une carte des secteurs concernés, puis présenter le projet en réunion avec un temps d'échange. Une visite de terrain et un interlocuteur identifié par le syndicat permettront de répondre aux enjeux propres à chaque commune et de recueillir les remarques avant les travaux.

- Expliquer les enjeux : biodiversité, qualité des berges et bénéfices attendus.
- Préciser les secteurs, les techniques, le calendrier et la prise en compte des usages.
- Présenter les coûts, les financements, les obligations réglementaires, le rôle des communes et le suivi des résultats.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Informer les élus, répondre à leurs préoccupations et les associer aux modalités locales de réalisation et de suivi.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 du BTSA Gestion et protection de la nature, remplacement 2014, code 2014-BTS143-RPL-ME-RE, durée de 3 h 30, sans coefficient imprimé. Elle porte sur le projet de réserve naturelle nationale de la vallée de la Sioule et la restauration de ripisylves. Elle évalue le diagnostic territorial, l'analyse des acteurs, le dialogue territorial, la faisabilité réglementaire et la communication.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La vallée compte 35 habitats naturels recensés, dont 16 d'intérêt communautaire et 2 prioritaires.
- Le site joue un rôle de corridor écologique et de préservation des milieux aquatiques, mais les barrages modifient l'écoulement de la rivière.
- Le décret de classement d'une réserve précise ses limites et les activités, travaux ou usages réglementés ou interdits.
- La ripisylve désigne la végétation des berges ; sa restauration nécessite une démarche adaptée au contexte du cours d'eau et aux règles applicables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les enjeux écologiques aux usages, activités et menaces du territoire en appuyant l'argumentation sur les documents.
- Pour chaque groupe d'acteurs, expliquez les intérêts ou craintes et distinguez deux statuts juridiques.
- Repérez les défauts d'information, de concertation et de clarification des règles, sans confondre RNN, RBI et Natura 2000.
- Adaptez la stratégie de communication aux élus et précisez ses objectifs ainsi que les messages prioritaires.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire un diagnostic territorial pour justifier une réserve naturelle ?

Croisez les données sur les habitats et espèces, les protections existantes, les usages, les propriétaires et les menaces. Montrez quels éléments patrimoniaux sont concernés et pourquoi la gestion courante ou les outils déjà en place peuvent être insuffisants.

Q : Comment analyser les désaccords entre les acteurs du projet ?

Classez les acteurs selon leur position, leurs intérêts et leurs craintes. Distinguez notamment élus, services de l'État, associations, propriétaires et usagers, puis reliez les oppositions aux incertitudes sur le périmètre, les interdictions et les effets sur les activités.

Q : Comment répartir son temps entre les deux parties de l'épreuve ?

Répartissez le temps en tenant compte du barème : 12 points pour la première partie et 8 pour la seconde. Gardez un temps de relecture pour vérifier que chaque consigne est traitée et que les propositions sont justifiées.

Q : Que faut-il montrer dans une proposition de dialogue territorial ?

Précisez qui participe, à quel moment et selon quelles modalités. Organisez une information accessible, l'écoute des usages et des préoccupations, la discussion du périmètre et des règles, puis la restitution des choix et des suites données.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2014/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.